

	PROCEDURE DE LOGEMENT STAGE D'OBSERVATION
Type du document:	Procédure département logistique
Service :	Entretien-Logements
Code:	LG-001
Objectif :	<i>Accueillir et loger les médecins visiteurs en stage d'observation</i>

1. Le formulaire de réservation **F LG-001** intitulé « FORMULAIRE DE RESERVATION DE LOGEMENT POUR STAGE D'OBSERVATION » reprendra les renseignements suivants :
 - Le NOM et PRENOM du médecin ou Professeur responsable.
 - L'accord de la direction médicale.
 - Le NOM, PRENOM et COORDONNEES de la personne qui fait la demande de logement.
 - Le NOM, PRENOM, COORDONNEES et SIGNATURE de la personne qui prend en charge financièrement le stage.
 - La formule choisie (200€/mois ou 400€/mois avec les repas compris)
2. Le formulaire est disponible sur le site internet du CHU Dinant Godinne. (*Page d'accueil → Se loger au CHU Dinant Godinne, assistants, stagiaires → Formulaire F LG-001 « Stage d'observation : formulaire logement ou booking form »*).
3. Le stagiaire le fait parvenir complété au médecin ou Professeur responsable. Celui-ci le signe et le fait suivre à la direction médicale pour approbation.
4. Si la demande est accordée par la direction médicale, le formulaire est scanné et transmis par mail au service logement à l'adresse suivante : Logement-chu@uclouvain.be en joignant le médecin responsable en copie.
5. Une chambre lui sera attribuée en fonction des disponibilités.

Le formulaire doit parvenir au service logement au minimum cinq semaines avant le début du stage. Une réponse sera donnée au stagiaire et au médecin responsable un mois avant la date d'arrivée du stagiaire.